

DÉPARTEMENT DU MORBIHAN
CENTRE COMMUNAL D'ACTION SOCIALE DE GUIDEL

EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL D'ADMINISTRATION

L'An Deux Mille Vingt-Quatre, le 15 Février, à 18 heures 30, le Conseil d'Administration, légalement convoqué, s'est réuni, pour sa séance à l'espace Avalon, Place Louis Le Montagner, en son siège social, sous la présidence de Monsieur DANIEL Joël, Président du Conseil d'Administration du CCAS.

Étaient également présents :

Mesdames BESNIER Anne-Charlotte – BUZARÉ Arlette – GARANGÉ Anne-Marie – GUILLOU Annick – HENRIQUEZ Françoise – LE BAIL Marie-Claire – PEZENNEC Micheline – SOARES Brigitte
Messieurs LEMARCHAND Didier – LE GROGNEC Pierre-Yves – LE STUNFF Patrice – NICOLAS Bernard

Absences excusées - Procurations

Madame MORIO Estelle donne pouvoir à Monsieur LEMARCHAND Didier
Madame FRÉOUX Annette donne pouvoir à Madame BUZARÉ Arlette
Monsieur LE GUENNEC Gwénaél donne pouvoir à Mme PEZENNEC Micheline

Absente :

Madame CROIGER-JAOUEN Nathalie

Le quorum étant atteint, le conseil d'administration peut délibérer.

Secrétaire : Anne-Marie GARANGÉ

Date de la convocation : 07 Février 2024

Date de l'affichage : 09 Février 2024

Nombre de membres en exercice : 17

Nombre de présents : 13

Nombre de votants : 16

2024-05 COMPTE ADMINISTRATIF 2023 DU CCAS : AFFECTATION DU RÉSULTAT

Aux termes de l'instruction budgétaire et comptable M14, l'assemblée délibérante doit, après l'arrêt des comptes, procéder à l'affectation des résultats de fonctionnement et d'investissement de l'exercice écoulé.

Résultat 2023 dépenses de fonctionnement	1 475 183,45
Résultat 2023 recettes de fonctionnement	1 578 489,76
Résultat de l'exercice	103 306,31
Résultat antérieur	84 394,35
Résultat à inscrire au BP n+1	187 700,66
Dépenses d'investissement 2023	273 591,50
Recettes d'investissement 2023	150 609,72
Résultat de l'exercice	-122 981,78
Résultat antérieur	253 544,43
Résultat d'Investissement à inscrire au BP N+1	130 562,65

Le compte administratif 2023 du CCAS laisse apparaître :

- Un excédent de clôture à la section de fonctionnement de 103 306,31 € auquel s'ajoute un excédent antérieur de 84 394,35 € soit un excédent global de 187 700,66 €.
- Un déficit 2023 à la section d'investissement de 122 981,78 € auquel s'ajoute un excédent antérieur de 253 544,43 € soit un excédent global de 130 562,65 €.

Le Conseil d'Administration, après en avoir délibéré, à l'unanimité,

Pour la section de fonctionnement :

- **AFFECTE** la totalité de l'excédent de fonctionnement, soit 187 700,66 € d'excédent à la section de fonctionnement en 2024. (R002)

Pour la section d'investissement, le résultat global 2023 d'un montant de 130562.65 € est porté à la section d'investissement du budget primitif 2024.

Pour extrait conforme,

GUIDEL, le 19 Février 2024
Pour le Président et par délégation,
La Vice-Présidente du CCAS
Arlette BUZARÉ

